

TEMPS SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE DANS LE CANTON DE VAUD : QUELLE EVOLUTION DEPUIS LE MILIEU DU 19^e SIÈCLE ?

Patricia Gilliéron Giroud

Unité de recherche des systèmes pédagogiques (URSP)
Rte de Chavannes 31
CH-1014 Lausanne
Patricia.gillieron@vd.ch

Mots-clés : histoire de l'éducation, école obligatoire, temps scolaire de l'élève, domaines disciplinaires

Résumé. Dans le canton de Vaud, l'école primaire gratuite et obligatoire date de plus d'un siècle. Dans la seconde moitié du 19^e apparaît le premier plan d'études ; il décrit les disciplines à enseigner ainsi que le temps à consacrer aux différents apprentissages. Quels changements les horaires scolaires ont-ils subi en un siècle ? La compilation de documents officiels montre que sous l'effet des augmentations successives des semaines de vacances, de la diminution du nombre de semaines d'école par année et du passage des périodes hebdomadaires de 55 à 45 minutes, le temps scolaire de l'élève a subi des baisses importantes. Ce constat suscite plusieurs réflexions, notamment sur le silence public et politique qui ont accompagné ces diminutions d'horaires ainsi que sur les difficultés qui apparaîtront lors de la mise en application du plan d'études romand commun, alors que les horaires scolaires faisaient et font encore l'objet de décisions propres à chaque canton.

1. A propos du temps scolaire

L'école primaire vaudoise, gratuite et obligatoire, date de plus d'un siècle. Dans la seconde moitié du 19^e, un objectif nouveau prend forme : augmenter le niveau des connaissances des enfants, de tous les enfants, quelle que soit leur classe sociale. Dès lors, hommes politiques et gens d'école s'ingénieront à créer une école publique de qualité. Pour convaincre de la nécessité, de l'utilité et de l'efficacité de l'école primaire, les responsables scolaires rédigeront tout d'abord des textes officiels visant à la structurer : ce sont les lois et les règlements. Puis, dans un second temps, se fait sentir le besoin de préciser les contenus même de l'enseignement, en fonction de l'âge et du degré de connaissance des élèves. Ainsi apparaissent les premières divisions à l'intérieur de l'école, la détermination d'un programme à parcourir annuellement ainsi que sa répartition en heures par branche. Ces efforts de rationalisation prennent place dans un document scolaire : le plan d'études, qui paraît pour la première fois en 1868.

Le temps scolaire, dans son organisation comme dans ses contenus, s'est construit progressivement. Au 17^e siècle apparaissent déjà des traités normatifs à l'usage des maîtres (Chartier, 1976). La maîtrise du temps est au centre du nouvel ordre voulu dans les classes. La succession rapide des prières et des leçons d'exercices veut ne laisser aucune place à l'oisiveté et à la vacuité. Les moments inactifs sont bannis, car ils sont considérés comme du désordre. La pédagogie commence alors à s'apparenter à une « science des distributions ». Les savoirs scolaires sont cumulatifs. Les élèves passent au niveau suivant lorsqu'ils ont acquis « à la perfection » les connaissances précédentes. « On ne doit pas avoir égard à l'âge, à la grandeur, ni au temps qu'il y a qu'un écolier est dans une leçon lorsqu'on le veut faire passer à une autre plus avancée mais seulement à sa capacité... » dit J.B de La Salle (cité par Chartier, 1976, p. 117).

Deux siècles plus tard, Buisson (1882) évoque l'organisation du temps scolaire : son emploi est

intimement lié à la notion de règle. « Cette règle consiste à faire une sage répartition des occupations d'un écolier entre les divers moments de la classe » (p. 819). La formule employée est : « une heure pour chaque exercice, chaque exercice à son heure et à chaque exercice le temps qui lui revient ». L'organisation temporelle une fois établie, dit Buisson, tout devient plus facile tant pour le maître que pour les élèves. Pour ces derniers, la succession régulière des exercices apporte la variété et l'entrain qui préviennent la fatigue et le manque d'application. Elle excite l'attention des nonchalants, poursuit-il. Elle relève le courage de ceux qui ne réussissent pas également bien dans toutes les matières du programme, elle tempère l'ardeur de certains qui seraient tentés de sacrifier des études à celle qui a leurs préférences, elle contribue à établir la discipline, elle empêche les pertes de temps car « le temps consacré à l'étude est si court » ; elle prépare enfin les élèves à mettre dans leur vie future d'homme « l'ordre qui en est la dignité et la ponctualité qui en est la force » (p. 819). L'organisation du temps impose aux maîtres une « salutaire contrainte » : elle les soulage afin qu'ils ne s'épuisent pas en tâtonnements stériles, en vaine agitation, car ils savent exactement ce qu'ils vont faire et ce qu'il leur faut dire. F. Buisson décrit l'aménagement du temps à l'école comme étant positif, stimulant, rationalisant et sécurisant pour les maîtres comme pour les élèves.

Au milieu du 19^e siècle, lorsque l'organisation de l'enseignement primaire obligatoire devient l'une des préoccupations fortes des politiques et des responsables scolaires, l'école va largement se structurer en fonction de modèles empruntés à l'organisation du travail des grandes manufactures (Giolitto, 1983). Elle souhaite rendre plus précis à la fois la forme et le contenu de l'instruction publique. L'enseignement est subdivisé en parties correspondant aux diverses branches ; la quantité de matières à enseigner, les sujets et les thèmes à aborder sont aussi définis. Selon son âge, chaque élève appartient à tel ou tel degré d'enseignement. Il est soumis à un certain nombre d'heures de travail par jour, par semaine et par année. Les poses sont minutées. Les jours de congé et les semaines de vacances sont réglementés.

2. Corpus de données et méthodologie

Depuis le milieu du 19^e siècle, la structure, le contenu et l'organisation de l'école obligatoire se sont progressivement modifiés. La communication présentée ici aborde principalement les changements intervenus au niveau de l'organisation structurelle du temps scolaire de l'élève. Elle vise, par effet de recul, à mettre en évidence les changements intervenus et ceci dans les limites des sources retenues. En cela, son approche privilégie la compilation de documents et, plus particulièrement, les indications chiffrées que ceux-ci contiennent.

Les différentes informations qui vont suivre concernent les degrés 1 à 9 de la scolarité obligatoire. Pour pouvoir comparer les informations au fil des années, seul le niveau primaire a été considéré. Dès lors, dès 1984, les horaires pris en compte pour les degrés 7 à 9 sont ceux de la voie dite à exigences élémentaires. Les comparaisons ont été établies sur la base d'un recueil et d'une analyse de différents documents officiels anciens et récents (loi, règlement d'application, programme, plan d'études et grilles horaires). Les informations présentées sont extraites d'une publication plus large de l'URSP intitulée *Le temps scolaire de l'élève dans le canton de Vaud : quels changements depuis le milieu du 19^e siècle ?* parue en avril 2009. Cette étude aborde également l'évolution des contenus des programmes et des buts de l'école ; elle s'achève sur une comparaison entre les horaires actuels et les proportions respectives des domaines d'étude figurant dans le PECARO¹.

3. Les diminutions annuelles et hebdomadaires du temps d'école

Quelle est l'évolution du temps scolaire annuel et hebdomadaire de l'élève ?

¹ Le plan cadre romand (PECARO) est le document de travail sur lequel se sont basés les travaux de rédaction du plan d'études romand (PER) qui sera distribué dans les classes dès 2011. Dans le PECARO figurent des propositions de pourcentages du temps scolaire. Ce document n'a toutefois pas été validé.

3.1 Nombre de semaines d'école et de vacances par année

Tableau 1 : Temps d'école et vacances annuelles à l'école obligatoire

Dates	1865	1889	1906	1930	1960	1984	2004
Semaines d'école	44	44	42	42	40	39	38
Semaines de vacances	8	8	10	10	12	13	14

Entre 1865 et aujourd'hui, le nombre de semaines consacrées annuellement à l'enseignement a fortement diminué (passant de 44 semaines à 38). Les vacances s'étendaient sur 8 semaines en 1865 et en 1889, sur 10 semaines en 1906 et en 1930. La loi scolaire de 1960 accorde 12 semaines de congé. En 1984, 13 semaines sont consacrées aux périodes de vacances, puis 14, dès 2004. Ainsi, entre 1865 et aujourd'hui, les élèves ont diminué leur temps d'école de 6 semaines par année scolaire, les vacances ayant progressivement passé de 8 à 14 semaines.

3.2 Nombre de périodes hebdomadaires

Précisons qu'avant 1960 le temps hebdomadaire présenté ci-dessous est celui des classes primaires des villes, et plus particulièrement celui des élèves se rendant toute l'année à l'école, sans allègement d'horaire.

Tableau 2 : Le temps hebdomadaire d'école (en nb. de périodes/semaine)

Dates	1868 ² 1881	1899 1926	1948	1953	1960 ³	1984	1992	Dès 1997
1 ^{re} et 2 ^e année		28	26	28	28	28	28	28
3 ^e et 4 ^e année	(33)	33	32	32	32	28	28	28
5 ^e année		33	32	32	32	32	31	32
6 ^e , 7 ^e et 8 ^e année		33	32	32	32	32	31	32
9 ^e année		33	32	32	33	32	31	32
Durée de la période	(60 mn.)	55 mn	55 mn.	55 mn.	55 mn.	45 mn.	45 mn.	45 mn.

Les horaires annuels de 1861 et de 1881 n'ont pas été retenus. Certaines branches (la gymnastique par exemple) n'apparaissent pas dans les programmes. Le français occupait une large partie du plan d'études. Les grilles horaires sont présentées dans les textes de l'époque comme étant des tableaux de répartition tout à fait indicatifs. La durée des heures d'enseignement, d'autre part, est peu précise mais il semble probable qu'elle était de 60 minutes.

Dès 1899, la durée des heures d'enseignement était probablement de 60 minutes, récréations comprises. Les moments de travail en classe devaient avoir, par conséquent, une durée moyenne de 55 minutes. Ces chiffres restent toutefois une hypothèse de travail. Elle se base sur le raisonnement suivant : en 1899, les heures d'école des classes secondaires ont passé de 60 à 50 minutes (voir Martin, 1993, p. 9). Les informations pour les classes primaires manquent. Mais on

² Selon nos sources, la semaine scolaire s'étendait du lundi au samedi, le dimanche étant un jour de repos officiel. En 1865, les élèves avaient un demi-jour de congé supplémentaire.

³ En 1960, les congés du mercredi après-midi et du samedi après-midi sont officialisés pour tout le canton.

trouve ailleurs que les heures d'enseignement avaient 55 minutes au primaire et 50 minutes au secondaire une centaine d'années plus tard, soit au moment du passage aux périodes de 45 minutes dans la loi de 1984 (Bober, 1988, p. 306). Les heures d'enseignement au secondaire étant restées de 50 minutes entre 1899 et 1984, on peut dès lors supposer que les heures d'enseignement dans les classes primaires sont restées de 55 minutes (en moyenne) entre 1899 et 1984.

Dès 1984, les heures ont 45 minutes et sont appelées « périodes ». A la rentrée scolaire de 1992, les élèves de 5^e à 9^e année ont une période d'enseignement en moins, par mesure d'économie. Les horaires de 1997 passent à nouveau à 32 périodes hebdomadaires.

Entre 1899 et 1960, le nombre d'heures d'enseignement au degré inférieur (1^{re} et 2^e) est assez constant. Il est de 28 heures hebdomadaires, sauf en 1948 (26h.). Par contre, en 1984, un changement important survient puisque la semaine de 5 jours est introduite dans la nouvelle loi scolaire et les heures d'enseignement de 55 minutes passent à des périodes de 45 minutes (les modifications ont eu lieu dès l'année scolaire 1983-84). Ainsi, entre 1899 et aujourd'hui, l'horaire des élèves de 1^{re} et 2^e années primaires s'est allégé de 280 minutes soit de 4h.40 par semaine.

Les modifications survenues pour les élèves de 3^e et 4^e année du degré moyen sont beaucoup plus sensibles. De 33 heures de 55 minutes en 1899, l'enseignement passe à 32 heures de 55 minutes en 1948. En 1984, les élèves des deux premières années du degré moyen ne vont plus que 28 périodes de 45 minutes à l'école. Leur horaire hebdomadaire s'est réduit de 9h.15 entre 1899 et aujourd'hui.

Les élèves de 5^e année suivent les modifications d'horaire du degré moyen jusqu'en 1984. Le nouveau programme (établi à cette date) comporte 32 périodes de 45 minutes et non pas 28 comme pour les élèves de 3^e et 4^e année. La diminution de leur horaire est par conséquent moins importante. Entre 1899 et aujourd'hui, les élèves de 5^e année perdent 6h.15 d'enseignement par semaine.

L'évolution du nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire en 6^e, 7^e et 8^e entre 1899 et 1984 est le même que celui de la dernière année du degré moyen (5^e année). Les élèves de ces classes, tout comme ceux de 5^e, passent de 33 heures de 55 minutes à 32 périodes de 45 minutes. Entre 1899 et aujourd'hui, ils réduisent ainsi le temps passé à l'école de 6h.15 par semaine. Les élèves de 9^e année sont les seuls à passer à 33 heures d'enseignement par semaine en 1960. Ils perdent ensuite cette heure supplémentaire et diminuent leur horaire hebdomadaire également de 6h.15 entre 1899 et aujourd'hui. Notons encore que la période d'enseignement retranchée des horaires de 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e année en 1992 pour des raisons économiques est réintroduite dans les grilles horaires de 1997.

Tableau 3 : Evolution globale du temps d'enseignement par semaine entre 1899 et aujourd'hui
(avec conversion en heures de 60 minutes)

Années	1 ^{re} -2 ^e	3 ^e - 4 ^e	5 ^e	6 ^e -7 ^e -8 ^e	9 ^e
Diminution hebdomadaire de 1899 à aujourd'hui	- 280 mn. Soit 4h.40	- 555 mn. Soit 9h.15	- 375 mn. Soit 6h.15	- 375 mn. Soit 6h.15	- 375 mn. Soit 6h.15

Ainsi, les baisses du temps hebdomadaire d'école pour les élèves sont importantes, et ceci particulièrement pour les classes de 3^e et 4^e année. Sur l'ensemble de l'année scolaire, les diminutions s'accroissent encore puisque s'ajoutent, comme nous le verrons plus loin, les diminutions du nombre de semaines d'école par année.

3.3 Diminutions cumulées sur l'ensemble de la scolarité obligatoire

Nous observons que la diminution du temps d'école reste modeste entre les horaires de 1899 et de 1960 (y compris). Les pertes principales apparaissent dans les grilles de l'année scolaire 1983-84. Les changements intervenus répondent au réaménagement des horaires hebdomadaires, suscité par l'acceptation d'une initiative populaire sur la semaine de 5 jours, en novembre 1980. La semaine de 5 jours a été réclamée par l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE) et par la Société pédagogique vaudoise (SPV), en réponse à l'évolution des mœurs, du mode de vie et de l'organisation du travail. D'autres cantons l'avaient déjà introduite (notamment Genève, Neuchâtel et le Tessin).

Une fois l'initiative acceptée par le peuple, se sont posées alors les questions autour de la gestion de l'horaire scolaire. La décision d'organiser des périodes d'enseignement de 45 minutes est alors prise par le Grand Conseil. Les débats relèvent que cette décision répond notamment :

- A la volonté de ne pas allonger la journée de l'écolier ;
- A ne pas modifier la répartition des branches ;
- A rapprocher le statut horaire des maîtres primaires et secondaires (Bober, 1988, p.308).

Les députés veulent également éviter l'ennui chez les enfants, car les élèves, notamment les plus jeunes, seraient vite fatigués par de longs apprentissages, mais auraient une capacité de récupération rapide. La succession de moments d'apprentissage courts aurait dans cette optique un meilleur rendement.

Le tableau qui suit indique le cumul des diminutions du temps de l'élève sur une année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Tableau 4 : Evolution globale du temps de l'élève sur l'ensemble de la scolarité obligatoire entre 1899 et aujourd'hui (avec conversion en heures de 60 minutes)

Années	1 ^{re} et 2 ^e année	3 ^e et 4 ^e année	5 ^e année	6 ^e , 7 ^e et 8 ^e année	9 ^e année
Diminution hebdomadaire entre 1899 et aujourd'hui	4h.40	9h.15	6h.15	6h.15	6h.15
Diminution annuelle⁴	env. 177h.	env. 351h.	env. 237h.	env. 237h.	env. 237h.
Diminution sur l'ensemble de la scolarité (9 ans)⁵	2245h. soit env. 29% du temps scolaire actuel				

Les baisses du temps hebdomadaire, cumulées sur une année, entraînent des diminutions très importantes du temps scolaire de l'élève pour tous les degrés. Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire (9 ans d'école), les élèves d'aujourd'hui ont diminué d'environ 29% le temps scolaire par rapport aux élèves qui allaient à l'école en 1899.

4. Incidences sur les horaires des disciplines

Comment ces baisses du temps hebdomadaire se répartissent-elles sur l'horaire des différentes disciplines ?

⁴ Ce nombre a été obtenu en multipliant la diminution hebdomadaire du temps de l'élève par le nombre de semaines d'école actuel, soit 38. La diminution du temps annuel et sur l'ensemble de la scolarité serait encore plus importante (env. 33%) en tenant compte du nombre de semaines d'école en 1899 (44).

⁵ Les minutes ne figurant pas dans les différentes diminutions annuelles ont été prises en compte dans le total.

La traduction chiffrée ou graphique des divers changements intervenus au niveau des horaires scolaires par branche va permettre un certain nombre de constatations. Mais, comme à l'occasion de toute comparaison, l'interprétation des données ne saurait se passer de quelques réserves :

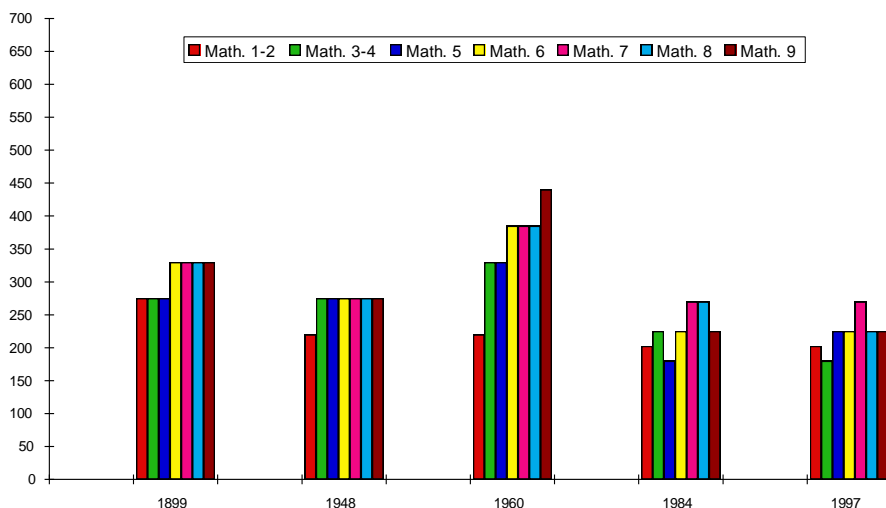
- Si le temps d'école, en 1899, était beaucoup plus important que celui d'aujourd'hui, les enfants de la fin du siècle dernier n'allaient pas à l'école aussi régulièrement que les écoliers d'aujourd'hui. A la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, l'absentéisme scolaire était fréquent. D'autre part, et jusqu'en 1960 y compris, les horaires scolaires appliqués en hiver et en été n'étaient pas les mêmes. Les horaires d'été, appliqués dans les campagnes, étaient allégés et permettaient ainsi aux enfants de travailler aux champs ou à leur domicile, à la demande de leurs parents. L'autonomie communale en matière d'organisation prévalait. Les élèves de la 6^e à la 9^e année bénéficiaient, en outre, de certaines dispenses venant se surajouter à la différenciation des horaires. C'est en 1984 que les distinctions n'apparaissent plus dans les textes officiels et qu'il y a uniformisation du temps légal dans le canton. Par souci de simplification et de lisibilité, les horaires par branche présentés ici sont dès lors ceux des élèves garçons des villes (horaires réguliers tout au long de l'année scolaire et ne bénéficiant d'aucune dispense).
- Les données tiennent uniquement compte du temps légal destiné à tous les élèves. Ainsi ne figurent pas, dans les graphiques qui vont suivre, les heures ou périodes d'appui (individuel ou par groupes), ainsi que, comme évoqué ci-dessus, les options dès 1984.

Il est important de relever encore que les horaires de 1997 sont définis différemment des horaires précédents. Certaines branches sont regroupées en domaines et bénéficient d'un quota d'heures qui doit être redistribué pour chaque branche par l'enseignant-e. Certains domaines ont d'autre part une fourchette d'« heures » (par exemple *Activités mathématiques* au 2^e cycle primaire : 4 à 5 périodes). Tout ceci constitue pour la première fois un assouplissement du temps légal défini par l'institution. En ce qui concerne les horaires de 1997, il a fallu choisir un horaire hebdomadaire possible par branche, afin de pouvoir les comparer aux horaires précédents. Les horaires actuels comportent la même difficulté, puisqu'ils introduisent, tout comme ceux de 1997, des fourchettes laissées à l'appréciation de l'enseignant-e. Nous avons dès lors opté pour établir un horaire hebdomadaire identique pour 1997 et pour aujourd'hui, ce qui permet de prolonger les comparaisons. Ainsi, les graphiques comportant l'année 1997 peuvent être considérés comme reflétant la situation actuelle.

Ces indications importantes étant exposées, rappelons encore que les graphiques présentés ci-dessous traduisent uniquement le temps hebdomadaire d'école et qu'un calcul global des diminutions horaires par branche, pour une année scolaire, impliquerait de tenir compte également de la diminution des semaines d'école intervenue entre 1899 et aujourd'hui.

4.1 Mathématiques

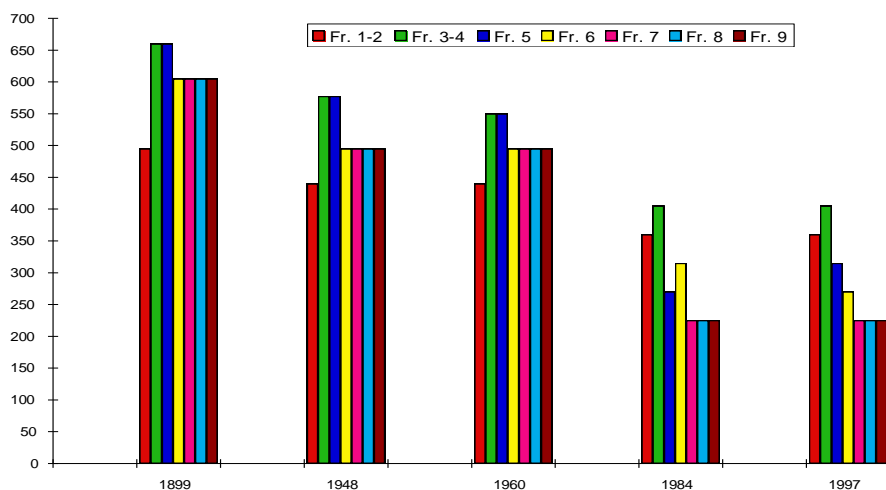
Graphique 1 : Evolution des horaires en Mathématiques de la 1^{re} à la 9^e année (en mn./semaine)



Entre 1899 et aujourd'hui, l'enseignement des mathématiques a subi des diminutions horaires hebdomadaires, pour tous les degrés. Les horaires de 1960 indiquent une importance passagère accordée à cette branche pour les élèves de 3^e à 9^e année. En 1984, les diminutions s'accroissent, tout spécialement en 3^e, 4^e, 6^e, 8^e et 9^e année.

4.2 Français

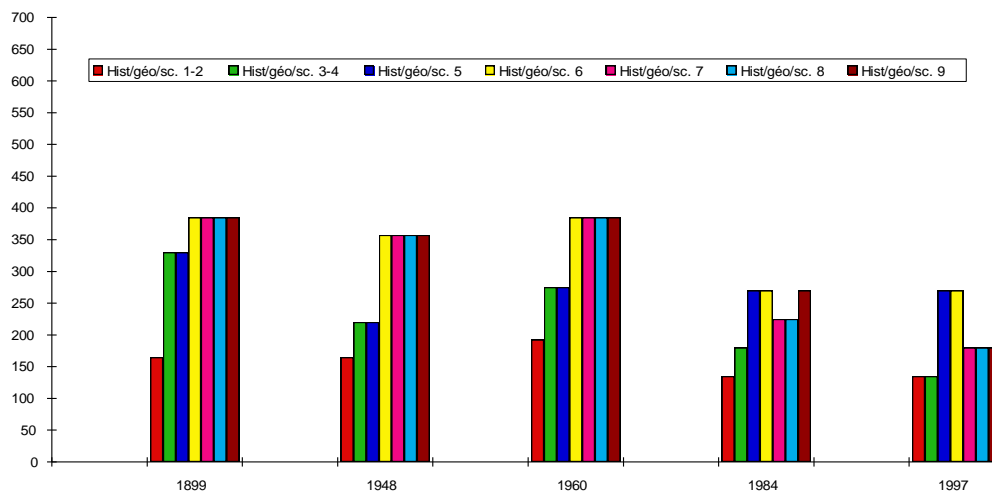
Graphique 2 : Evolution des horaires en français de la 1^{re} à la 9^e année (en mn./semaine)



L'enseignement du français est la discipline la plus concernée par les diminutions horaires hebdomadaires, en particulier pour les élèves de 7^e, 8^e et 9^e année. Les diminutions sont marquées en 1984.

4.3 Histoire – géographie – sciences

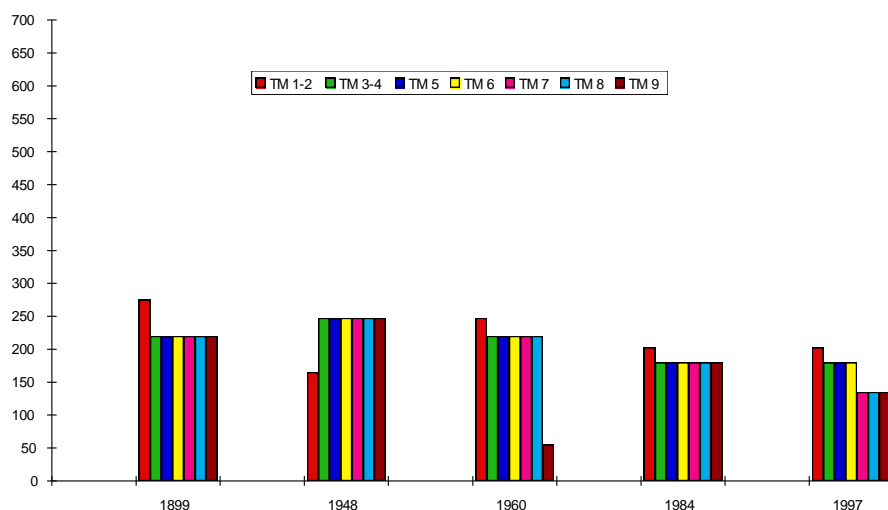
Graphique 3 : Evolution des horaires en histoire-géographie-sciences de la 1^{re} à la 9^e année
 (en mn./semaine)



L'histoire, la géographie et les sciences subissent des diminutions importantes dès 1984. Les baisses sont particulièrement marquantes en 3^e et 4^e année et surtout en 7^e et 8^e année. Les horaires de 1997 imposent encore de nouvelles diminutions en 3^e, 4^e, 7^e, 8^e et surtout 9^e année.

4.4 Travaux manuels – dessin – écriture

Graphique 4 : Evolution des horaires en travaux manuels-dessin-écriture de la 1^{re} à la 9^e année
 (en mn./semaine)



Les diminutions dans les branches travaux manuels, dessin et écriture entre 1899 et 1997 sont moins importantes. Un accent sur l'enseignement de ces branches a été mis en 1948. En 1960, les élèves de 9^e année n'avaient plus qu'une période d'enseignement consacrée à ces disciplines. Entre 1984 et 1997, une nouvelle baisse des horaires hebdomadaires des élèves de 7^e, 8^e et 9^e année a été effectuée.

4.5 Autres disciplines

L'enseignement de la gymnastique est la seule branche ayant augmenté son horaire hebdomadaire entre 1899 et 1997. Un accent important a été mis en 1948 sur cette discipline, mais les horaires suivants marquent une diminution du temps qui lui est attribué. Entre 1984 et aujourd'hui, les horaires sont restés stables.

L'enseignement du chant a peu diminué son horaire hebdomadaire entre 1899 et aujourd'hui pour les élèves de 1^{er} à 6^e année. La baisse la plus importante survient en 1960 pour les élèves de 7^e, 8^e et 9^e année, qui perdent finalement plus de la moitié de cet enseignement entre 1899 et aujourd'hui.

Le temps consacré à l'histoire biblique a baissé entre 1899 et aujourd'hui. Cet enseignement n'apparaît plus dans les grilles horaires des classes des trois dernières années de la scolarité (7^e-8^e-9^e) dès 1984.

5. Le temps scolaire de l'élève : une thématique oubliée ?

Les baisses successives de l'horaire des élèves surprennent et soulèvent plusieurs remarques. La première concerne le silence qui entoure cette thématique : peu de débats politiques, de réflexions pédagogiques, d'études ou de recherches semblent lui avoir été consacrée. Même lorsque les diminutions ont été importantes, leurs conséquences, par exemple sur la parcellisation des savoirs ou la surcharge des programmes, ne semblent pas avoir été bien perçues. La question de la pléthore des apprentissages scolaires était pourtant déjà présente dans les textes officiels du début du 20^e siècle. En 1903 déjà, les auteurs du programme critique l'accumulation des connaissances et tentent d'introduire « le principe de la concentration », visant à regrouper les branches. Ce principe sera appliqué, sans grand succès, uniquement dans les premières années de la scolarité pour être ensuite rapidement abandonné.

Les débats actuels sur l'efficacité de l'école ne considèrent pas le temps scolaire comme étant un thème central. Pourtant, les missions d'instruction et d'éducation de l'école obligatoire n'ont fait que s'étoffer. Depuis les années 80, de nouvelles branches sont apparues dans le programme et le développement de compétences sociales, environnementales ou citoyennes incombent désormais à l'école. La diminution des horaires et l'augmentation des pressions sur l'institution entraînent probablement le sentiment de surcharge, exprimé de manière récurrente par beaucoup d'enseignants. Tout se passe comme si le temps scolaire, pourtant si présent au quotidien, échappait à ses utilisateurs.

La seconde remarque porte sur les effets de l'organisation de la société sur l'école. Les diminutions du temps scolaire s'inscrivent dans un contexte social et professionnel plus large. Les travailleurs de l'industrie chimique, des arts graphiques ou de l'horlogerie exécutaient entre 46 et 48 heures hebdomadaires en 1948 et entre 40 et 42 heures hebdomadaires en 2008. Les revendications syndicales ont permis, par ailleurs, d'obtenir davantage de semaines de vacances, entraînant une augmentation des loisirs sans précédent. Le passage à la semaine de 5 jours dans les années 1980 (et donc à l'abandon du samedi matin d'école) est une revendication « dans l'air du temps ». Mais les arguments politiques, justifiant la compression et la diminution de la durée des périodes d'enseignement, interpellent. La succession rapide des moments d'apprentissage serait garante, au fil des siècles, de l'ordre et de la discipline, de l'éveil des élèves et du rendement scolaire. C'est incontestablement cet enchaînement « logique », qui ne semble pas avoir « pris une ride » au fil des années, que l'école ne parvient pas, ou si mal, à intégrer des projets interdisciplinaires ou des activités décloisonnées organisés sur des demi-jours, des jours voire des semaines entières. L'affirmation de Buisson (1882), « une heure pour chaque exercice, chaque exercice à son heure et à chaque exercice le temps qui lui revient », semble bien actuelle.

Les prochaines décisions romandes en matière de plan d'études, comportant des proportions horaires par domaine, suggèrent une troisième remarque. Les diminutions du temps scolaire ont également eu lieu dans les autres cantons romands mais dans des proportions différentes. Les élèves fribourgeois et valaisans passent actuellement davantage de temps à l'école que les élèves des cantons de Vaud, de Genève ou de Neuchâtel (IRDP, 2009). Aux questions que posent le temps scolaire (parcellisation des savoirs, surcharge du programme, missions de l'école) viennent ainsi s'ajouter les différences de dotation horaire (nombre de semaines de vacances, nombre de périodes hebdomadaires, durée de la période, etc.) entre les cantons de Suisse romande. Le canton de Vaud propose dans son avant-projet de loi scolaire une augmentation du nombre de périodes d'école pour les classes enfantines, en 3^e-4^e année et en 7^e-8^e-9^e année. Neuchâtel souhaite également augmenter ses horaires et Genève réintroduire le mercredi matin d'école. Ses modifications à la hausse, si elles sont acceptées, feront date. Gageons qu'elles ne manqueront pas de susciter des débats sur le temps scolaire et notamment sur la répartition des horaires par branche. L'harmonisation romande pourrait, peut-être, permettre d'engager des réflexions sur une thématique trop longtemps oubliée et de faire prendre à l'école du 21^e siècle une orientation moins ancrée dans le passé.

6. Références bibliographiques

- Bober, G. (1988). *La réforme scolaire vaudoise*. Le Mont-sur-Lausanne : LEP.
- Buisson, F. (1882). *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette.
- Chartier, R., Compère, M.M. & Julia, D. (1978). *L'éducation en France du 16^e au 18^e siècle*. Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur.
- Concordat intercantonal accepté le 29 octobre 1970 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
- Encyclopédie illustrée du pays de Vaud. (1974). *Les Institutions ou le Pouvoir chez les Vaudois*, vol. 5. Lausanne : 24H.
- Giolitto, P. (1983). *Histoire de l'enseignement primaire au 19^e siècle*. Paris : Nathan.
- Hubler, G. (1991). *Histoire du pays de Vaud*. Lausanne : LEP.
- Lois sur l'instruction publique de 1865, 1889, 1906, 1920, 1930, 1954, 1960, 1984, 1997, 2004, 2007.
- IRDP, *Temps scolaire effectif des élèves. Tableaux comparatifs 2009-2010*. Neuchâtel : IRDP.
- Programmes et plans d'études de 1868, 1881, 1899, 1903, 1926, 1935, 1948, 1953, 1960, 1972, 1977, 1983, 1984, 2000.
- Règlement d'application de 1865, 1890, 1907, 1931, 1960, 1985, 1997, 2007.
- Schopfer, S. (1896). *Exposé sommaire de l'organisation de l'instruction publique*. Lausanne : Impr. Corbaz.

7. Annexe

Tableau 3 : Evolution du temps d'enseignement par semaine entre 1899 et aujourd'hui (diminution ou augmentation par rapport à la période précédente)

Dates/ Années	1899 1926	1948	1953	1960	1984	1992	dès 1997	de 1899 à aujourd' hui
1 ^{re} -2 ^e	-	- 110mn.	+110mn .	-	- 280mn.	-	-	- 280mn.
3 ^e -4 ^e	-	- 55mn.	-	-	- 500mn.	-	-	- 555mn.
5 ^e	-	- 55mn.	-	-	- 320mn.	- 45mn.	+45mn.	- 375mn.
6 ^e -7 ^e -8 ^e	-	- 55mn.	-	-	- 320mn.	- 45mn.	+45mn.	- 375mn.
9 ^e	-	- 55mn.	-	+55 mn.	- 375mn.	- 45mn.	+45mn.	- 375mn.